

## Dilemme en master 1 : Choix des matières.

Par **steeven2014**, le **01/09/2015** à **12:06**

Pour le master 1 droit social et gestion des ressources humaines de ma fac, il nous est donné de choisir 2 enseignements parmi ces 4 matières :

- Droit des contrats spéciaux;
- Droit des entreprises en difficulté;
- Droit international privé;
- Droit de la protection sociale.

J'aimerais devenir avocat ou juriste en droit social et j'hésite entre choisir droit des contrats spéciaux/droit de la protection sociale et droit des contrats spéciaux/droit des entreprises en difficulté. Je peine à me décider pour plusieurs raisons :

1)Au vu de la rudesse de la sélection de cette filière en master 2, j'aimerais choisir mes matières de manière à pouvoir me réorienter (pensez-vous que cela soit possible?);

2)Le droit de la protection sociale me semble incontournable pour un juriste en droit social, mais le droit des entreprises en difficulté me semble incontournable pour un avocat.

Que me conseillerez-vous ?

Par **Yn**, le **01/09/2015** à **12:23**

L'année du M1 est l'année du choix, c'est-à-dire que tu vas devoir opter pour le droit social, [s]ou[/s] le droit des affaires [s]ou[/s] une autre branche.

Si tu souhaites candidater à des M2 droit social, le droit de la protection sociale est évidemment le choix n° 1.

Les trois autres matières ne concernent pas directement le droit social, la plus proche me semble le DIP car plusieurs les problématiques de circulation des travailleurs, de réglementations impératives, etc. seront traitées. Après, c'est plutôt du programme M2 que du programme M1.

J'ai par contre du mal à cerner tes objectifs : tu peux parfaitement faire un M2 en droit social et ensuite décider de partir vers le barreau ou vers l'entreprise.

[citation]2)Le droit de la protection sociale me semble incontournable pour un juriste en droit social, mais le droit des entreprises en difficulté me semble incontournable pour un avocat.

[/citation]

Le problème est mal posé, la question est : veux-tu exercer en droit social [s]ou[/s] en droit des affaires ? Le métier d'avocat n'est pas une profession généraliste, ils sont de plus en plus spécialisés, surtout en droit des affaires où des spécialisations très précises sont recherchées.

Si tu es inscrit en M1 droit social, tu as déjà fait ton choix. Tu pourras toujours postuler à des M2 en droit des affaires, mais tu n'as pas le profil recherché (logique que les étudiants affairistes soient privilégiés).

Si tu veux cependant colorer ton parcours en droit des affaires, hoisir entre contrats spé et procédure co (entreprise en difficulté), va être difficile car ces matières sont des basiques.

Si vraiment il fallait faire un choix, le droit des contrats spé me semble encore plus essentiel - et plus généraliste - que le cours de pro co qui sera nécessairement revu en M2, si celui-ci est spécialisé en droit des affaires.